

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de Juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire, pour la session ordinaire.

Présents : Mmes SOULLARD - BETARD - ALBERT - THEVENOT - THOMAS
MM. CRABEIL - DUCEPT R. - DUCEPT S. - TURPAULT - RAMBAUD - ARNAUD - POUPIN - VERDON - TURPEAU
formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : A. VRIGNAULT représentée par S. ALBERT (jusqu'au point 3)

Secrétaire : ALBERT Sylviane

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Avenant n°01 au Contrat Vendée Territoire du Pays de La Châtaigneraie**
3. **Attribution du marché « Terrain Multisports »**
4. **Approbation des tarifs services périscolaires 2019-2020**
5. **Avenant n°01 du règlement des services périscolaires**
6. **Subvention voyages scolaires des collèges de LA CHATAIGNERAIE**
7. **Projet extension espace cinéraire**
8. **Dossier commune nouvelle**
9. **Validation devis pour la campagne du point à temps 2019**
10. **Remboursement du sinistre de la salle Ostarderia par GROUPAMA**
11. **GRDF – redevance occupation du domaine public 2018**
12. **Nouvelle appellation de la Zone Départementale**
13. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 27 Juin 2019.

1) Décisions du Maire prises dans le mois

- Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour le mois de Février. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.
- Mise en ligne de l'appel d'offres pour le bâtiment communal à usage de rangements, réponse pour le 13/09.
- Bon avancement des travaux de l'extension du pôle enfance
- Le nouveau commandant de brigade de la Gendarmerie de La Châtaigneraie conseille de fermer le cimetière la nuit afin d'éviter les vols (très fréquents dernièrement)
- Demande de devis pour changement de huisseries à la Mairie, côté rue.
- Validation du devis du géomètre BRETAUDEAU d'un montant de 1100.00 € HT et du devis d'honoraires de SAET d'un montant de 1950.00 € HT pour établir un levé topographique et connaître l'estimation des travaux de voirie du lotissement les Roches.
- Monsieur le Maire informe que les sections Rando'net et Notre Patrimoine de l'association Foyer Rural, organisent une marche le 29/09 prochain et sollicite une subvention du reste à charge du devis des flyers et affiches, après subvention de la Communauté de Communes de 50 %, soit 196 €.

2) Avenant n°01 au Contrat Vendée Territoire du Pays de La Châtaigneraie

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le Contrat Vendée Territoire en date du 5 juillet 2017 conclu entre le Département de la Vendée, la Communauté de communes et l'ensemble de ses communes membres ayant pour objet le financement de 41 opérations pour un montant total de subvention de 2 260 770 € pour le territoire soit :

- Projets structurants du territoire : 23 opérations et 1 programme de voirie communale, soutenus par le Département à hauteur de 1 596 625 € (71%) ;
- Opérations en fonctionnement : 3 projets soutenus par le Département à hauteur de 140 000 € (6%) ;
- Projets communaux d'intérêt local : 15 projets soutenus par le Département à hauteur de 524 145 € (23%),

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au Contrat Vendée Territoire du Pays de La Châtaigneraie, joint en annexe, à intervenir entre le Département de la Vendée, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et l'ensemble des communes membres de cette dernière ;
- **AUTORISE** le Maire à le signer et à prendre tous actes y afférant,

3) Attribution du marché « Terrain multisports »

Angéline VRIGNAULT assiste au conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au Conseil le résultat de l'appel d'offres du marché 2019-001 concernant l'aménagement du terrain multisports. Cinq offres ont été reçues, pour 2 lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché 2019-001 concernant les travaux de l'aménagement du terrain multisports aux entreprises ci-dessous :

Lot 1 : Terrassement/enrobé :SAS COLAS, Fontenay-le-Comte (85) 19 990.00 € HT

Lot 2 : Terrain multisports :SAS PCV Collectivités, Echiré (79) 33 955.00 € HT

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer les pièces à intervenir.

4) Approbation des tarifs services périscolaires 2019-2020

Monsieur le Maire propose au Conseil, une augmentation de 2% des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2019-2020, soit au tarif de 0.47 € le ¼ d'heure.

La délibération du 18 juillet 2005 reste en vigueur, les tarifs suivants sont appliqués :

ACCUEIL Périscolaire		1/4 H
(7h15 à 9h00 et 17h00 à 19h00)		2019-2020
<i>Résident</i>	1er enfant	0.47 €
	2ème enfant et +	0.43 €
pénalité de retard		3.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs de l'Accueil Périscolaire, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, conformément aux tarifs ci-dessus.

5) *Avenant n°01 du règlement des services périscolaires*

- **Règlement services périscolaires**

Ce dossier sera réétudié lors d'un prochain conseil, car les changements demandés par les élus ne sont pas compatibles avec le logiciel actuel.

- **Règles de vie « Restaurant Scolaire »**

La gestion du restaurant scolaire est communale depuis la rentrée 2018. Après utilisation du service, il convient d'ajouter quelques points de vigilance sur les règles de vie afin d'optimiser un service plus serein :

- Chacun prendra sa serviette dans le casier en entrant calmement dans la cantine et la laissera de la même manière au moment du départ après le repas ; et non au fur et à mesure de la fin de repas de chacun. Chaque serviette aura son emplacement, avec le prénom indiqué (ou la photo pour les plus petits).
- A la fin du repas, les chaises seront posées délicatement le long du mur et non projetées bruyamment.
- Les raquettes de ping-pong devront rester dans la cour de l'école.
- Les levées incessantes pour aller aux toilettes ne seront pas autorisées pour le second service ; le temps est prévu sur la cour avant l'entrée dans la cantine.

Francine SOULLARD stipule que ces règles de vie sont signées par la Mairie, les parents et l'enfant, afin qu'elles soient présentées au moindre avertissement.

6) *Subvention voyages scolaires des collèges de LA CHATAIGNERAIE*

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de revoir le montant des subventions voyages scolaires pour l'année 2019-2020 concernant les Collèges.

Après en avoir délibéré, le Conseil fixe ainsi qu'il suit les subventions voyages scolaires pour l'année 2019-2020 :

Participation aux voyages scolaires pour les élèves jusqu'en 3^{ème} pour les Collèges de LA CHATAIGNERAIE : 20% du coût du voyage mais plafonné à 35 € par jeune domicilié sur la Commune de LA TARDIERE (85).

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

7) *Projet extension espace cinéraire*

Nathalie BETARD présente au conseil municipal le plan de l'espace cinéraire qui matérialise l'emplacement des caves-urnes. Effectivement, sur 6 créations de caves-urnes en 2011 il en reste une seule de disponible ; il convient donc de faire des travaux et de créer 6 caves-urnes supplémentaires pour proposer un choix plus large à la population.

Pour effectuer ces travaux, elle présente les 2 devis reçus des marbreries Gendrillon et Gallien :

- MARBRERIE GENDRILLON..... 191.66 € HT..... 230.00 € TTC
- MARBRERIE GALLIEN 220.00 € HT..... 264.00 € TTC

Après discussion, le conseil à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Marbrerie GENDRILLON de LA CHATAIGNERAIE pour un montant de 230.00 € TTC soit 1380.00 € TTC pour 6 caves-urnes.

8) Dossier commune nouvelle

Monsieur le Maire projette et explique le support réalisé par le bureau d'étude NEPSIO, concernant la restitution finale de l'étude sur la faisabilité d'une commune nouvelle.

Il termine en rappelant qu'une réunion est programmée le 18/09 prochain à Antigny, pour tous les conseillers municipaux et les agents communaux des 11 communes concernées.

9) validation devis pour la campagne du point à temps 2019

Jean-Marie TURPAULT présente trois devis pour réaliser les travaux de point à temps sur la Commune pour la campagne 2019 :

- CHARIER TP de Cerizay 738.69 € HT la tonne + mise en place de panneaux
- EIFFAGE de Vernoux en Gâtine 798.00 € HT la tonne
- COLAS de Fontenay-le-Comte..... 730.00 € HT la tonne + mise en place de panneaux

Après discussion et comparaison des devis, celui de COLAS est plus avantageux et conforme à notre descriptif.

Après délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis de COLAS de Fontenay-le-Comte (85) pour un montant de 730.00 € HT
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

10) Remboursement du sinistre de la salle Ostardería par GROUPAMA

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de remboursement pour donner suite au sinistre du 16 au 17/02/2019, concernant la porte d'entrée de la salle Ostardería. Le montant de la facture est de 6581.58 €, l'assurance propose de rembourser une indemnité immédiate de 5265.27 € et une indemnité différée de 1316.32 € après justificatif des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de remboursement de l'assurance GROUPAMA de 5265.27 € et 1316.32 €.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

11) GRDF - redevance occupation du domaine public 2019

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les propositions qui lui sont faites pour l'année 2019 concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, de 371.00 €.

12) Nouvelle appellation de la Zone Départementale

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur une nouvelle appellation de la Zone Départementale, étant donné que la vente a été signée chez le notaire et maintenant c'est une propriété communale. Il a été évoqué le nom de Charles DELHOMME, qui a beaucoup œuvré pour le plan d'eau et ses alentours...

Les conseillers proposeront leurs idées au prochain conseil municipal.

13) Questions diverses

A La Tardière, le 25/07/2019

Le Maire,
Damien CRABEIL.



